



Expérimentation et sous-effectifs : Mobilité sacrifiée et contractualisation !

Alors que la campagne de mobilité vient de s'achever avec la création d'à peine 90 postes en service sur l'ensemble du territoire, hors postes priorités vers les sites expérimentateurs ESR, l'administration ouvre désormais la porte au recrutement massif d'agent.es non titulaires. En effet ces créations de postes ESR ont mécaniquement créé des trous partout ailleurs en même nombre. Ces derniers ne seront comblés que dans deux ans. Or, à la vitesse à laquelle le nombre de personnes suivies augmente tant en MO qu'en MF on comprend bien qu'ils ne seront jamais comblés.

Si la CGT IP n'a de cesse de dénoncer les carences en ressources humaines dans les services, elle continuera inlassablement à rappeler et à faire valoir le statut de fonctionnaire et les droits qui y sont attachés, notamment le droit à une mobilité effective. **Plutôt que de toujours plus recruter de contractuel.les la CGT IP ne cesse de demander à la DGAP de trouver des dispositifs pour les intégrer en facilitant leur scolarité.**

La CGT IP rappelle ainsi un principe fondamental : les emplois correspondant à des besoins permanents doivent être proposés en priorité aux fonctionnaires titulaires avant d'être ouverts au recrutement de contractuel.les.

La CGT IP n'acceptera jamais que des postes prisés par des titulaires, parfois pendant de longues années, ne voient jamais - ou trop peu - leur ouverture dans le cadre des campagnes de mobilité, pour être ensuite proposés à des agent.es non titulaires, sans qu'aucune possibilité de mobilité n'ait été offerte en amont.

L'exemple de la DISP de Rennes est particulièrement révélateur. Alors que dans le cadre de la campagne de mobilité des CPIP, le Directeur Interregional a refusé de répartir l'enveloppe des cinq postes vacants non orientés ESR sur d'autres sites que les sites expérimentateurs, les appels aux contractuel.les se multiplient aujourd'hui sur la DISP pour répondre aux besoins de l'ensemble des services en souffrance.

Pour la CGT IP, la mobilité des agent.es titulaires ne peut devenir une variable d'ajustement des expérimentations ni d'une politique croissante vers la contractualisation.

La CGT IP appelle les CPIP titulaires s'estimant lésés dans leur droit à la mobilité, en raison d'un recrutement d'un.e contractuel.le sur un poste qu'il.elle n'a pu obtenir dans le cadre de la campagne de mobilité, à déposer dès à présent un recours hiérarchique puis dans un second temps, un recours contentieux.

Ces recours ne sont pas symboliques ou cosmétiques !

Ils permettent de forcer l'administration et les DISP à respecter les textes et à protéger tant notre statut qu'une mobilité transparente, équitable et ouverte.

La CGT IP invite ainsi les collègues qui souhaitent être accompagnés dans cette démarche à se rapprocher de notre organisation syndicale à l'adresse suivante : mobilitecpip@gmail.com

La CGT IP le rappelle, elle a déjà obtenu un recours gagnant au contentieux face au non-respect par l'administration des règles régissant la mobilité des fonctionnaires : [Recours gagnant contre le recrutement de contractuel.les sans d'abord proposer les postes aux titulaires: une nouvelle victoire de la CGT IP face à l'administration, pour les agent.es ! – CGT insertion probation](#)

Face au contournement des règles de mobilité par l'administration et à la banalisation du recrutement de contractuel.les, la CGT IP continuera de défendre une priorité claire : la fin de la précarisation des agent.es non titulaires et une mobilité respectueuse des droits pour tous et toutes les agent.es titulaires !

Montreuil

le 13 juillet 2027

La CGT insertion probation